



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/3/Rev.1
31 mars 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2005

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS

Situation du Fonds multilatéral au 29 mars 2005

Rapport du trésorier

1. Les tableaux qui suivent contiennent un compte rendu de la situation du Fonds multilatéral tel qu'elle a été établie par le PNUE en date du **29 mars 2005**. À cette date, Le solde du Fonds s'élève à **81,101,832 \$ US** après la prise en compte de tous les fonds approuvés par le Comité Exécutif, y compris ceux qui ont été approuvés lors de la 44^e Réunion.

2. Les Parties devraient continuer de se rappeler l'importance du paragraphe 7 de la Décision XI/7 qui incite les « Parties » à « faire tout leur possible pour verser leurs contributions le plus tôt possible dans l'année civile et au plus tard le 1^{er} juin de chaque année » et que « les Parties qui ne sont pas en mesure de verser leurs contributions à la date du 1^{er} juin devraient indiquer au Trésorier la date à laquelle, durant l'année civile ou fiscale, elles comptent faire parvenir leurs contributions, mais les Parties contributantes devraient s'efforcer de régler leurs cotisations au plus tard le 1^{er} novembre de l'année concernée. »

3. Dans la décision XVI/37, qui a été prise lors de la 16^e réunion des Parties, il était question du fait que certaines Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 n'avaient jamais versé leurs contributions au Fonds multilatéral ou avaient versé un montant inférieur au montant de leur contribution annuelle. Les Parties demandent instamment à celles-ci de verser leurs arriérés de contributions au Fonds multilatéral dès que possible, en raison des besoins actuels de conformité des Parties visées à l'Article 5 du Protocole de Montréal.

4. Le trésorier a transmis tôt cette année des avis aux Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions pour 2005, leur rappelant leurs obligations. Au **16 février 2005**, 12 Parties

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

avaient payé leur contribution en espèces et une, sous forme de billet à ordre représentant 7,82 % des paiements par rapport aux montants promis. À la suite de la décision 41/2, la liste des contributions impayées pour certains pays dont l'économie est en transition sera disponible sur demande.

5. Par sa décision 40/2, paragraphe b) point i), le Comité Exécutif a demandé, lors de sa 40^e Réunion, que « des explications sur la méthodologie et les hypothèses utilisées par le Trésorier soient fournies par Intranet ». Ce document sur les hypothèses et la méthodologie, publié initialement dans le rapport du Trésorier UNEP/OzL.Pro/Excom/39/3/Rev.1, est affiché à des fins de consultation sur l'intranet du Fonds multilatéral.

6. Les Parties prendront note que le rapport sur la situation du Fonds multilatéral pour la 45^e Réunion du Comité exécutif se réduit à cinq volets. Il contient les tableaux suivants:

- a) Tableau 1 : Situation du Fonds de 1991 à 2005
- b) Tableau 2 : Rapport récapitulatif sur l'état des contributions et d'autres revenus pour la période 1991 – 2005
- c) Tableau 3 : Rapport récapitulatif sur l'état des contributions pour la période 1991 – 2005
- d) Tableau 4 : État des contributions pour l'exercice 2005
- e) Tableau 5 : État des contributions pour l'exercice 2004

7. Les données concernant le mécanisme de taux de change fixe ont été mises à jour. Elles révèlent une réduction importante des pertes occasionnées par ce mécanisme.

